

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 9 février 2026 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

Véronique Fournier, mairesse d'arrondissement  
Nicolas Jolicoeur, conseiller d'arrondissement  
Jonathan Burnham, conseiller d'arrondissement  
Catherine Houbart, conseillère de ville  
Élise Tanguay, conseillère de ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement  
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement  
Justine Desbiens, directrice - Travaux publics par délégation  
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture sports loisirs et développement social  
Isabelle Gauthier, directrice - Services administratifs  
Marc-André Hernandez, directeur - Aménagement urbain et patrimoine  
Jonathan Chase, commandant - Service de police de la Ville de Montréal poste de quartier 15  
Melissa Gareau, secrétaire-rechercheur

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 03.

Un évènement précède la tenue de la séance :

- Signature du Livre d'or par Liévin Kabeya Mudi Wa Mbuji

10.01

---

**CA26 22 0001**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 février 2026, à 19 h**

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 février 2026, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**CA26 22 0002**

**Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 8 décembre 2025, à 19 h et le 16 décembre 2025, à 14 h 30**

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 8 décembre 2025, à 19 h et le 16 décembre 2025, à 14 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

---

#### **Période de commentaires des élus**

Les membres du conseil prennent successivement la parole afin de présenter des dossiers, de faire état de suivis ou d'initiatives en cours et d'annoncer des événements à venir dans l'arrondissement.

10.04

---

#### **Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens**

La mairesse mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.05

---

#### **Période de questions et commentaires du public**

À 19 h 45, la mairesse annonce le début de la période de questions. Les personnes mentionnées ci-dessous adressent une question relative au sujet suivant :

Anouk Robillard	Commémoration de la mémoire de Dunn
Didier Rabette	Square Sir-George-Étienne-Cartier
Christophe Verrier	Règlement Habitation RMM
Louis Grenier	Ruelles vertes et programme des ruelles sécurisées
Pina Pietrantonio	Ruelles vertes et programme des ruelles sécurisées
Martin Hamel	Déneigement des accès à la piste du canal de Lachine
Mehdi Semsari	Campement Saint-Rémi
Pierre Marcoux	Chalet transitoire au parc Angrignon

La période de questions prend fin à 20 h 33.

10.06

---

#### **Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1050, rue d'Hibernia (dossier en 40.02)**

Aucun commentaire.

10.07

---

#### **CA26 22 0003**

##### **Motion soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec**

Considérant que le Sud-Ouest a, en 2017, signé la Déclaration sur la diversité visant à reconnaître et à valoriser l'apport de chaque citoyen(ne)s avec l'intention de créer et de promouvoir les liens avec leurs voisin(e)s;

Considérant l'importance des communautés noires dans l'histoire et le développement de la métropole tant au plan culturel, social, sportif et économique;

Considérant l'apport des communautés noires à l'essor et au dynamisme du Sud-Ouest, la communauté noire de la Petite-Bourgogne ayant notamment joué un rôle fondamental dans la naissance et l'évolution du jazz;

Considérant que le Mois de l'histoire des Noirs permet de rapprocher les Montréalais(e)s de tous horizons;

Considérant que les valeurs véhiculées par le Mois de l'histoire des Noirs rejoignent les valeurs de cohabitation, d'intégration, de mixité sociale et de sensibilisation au vivre-ensemble qui animent l'Arrondissement du Sud-Ouest;

Considérant les efforts du Sud-Ouest pour soutenir la communauté noire, notamment avec la construction à venir d'un nouveau centre communautaire, incluant du logement abordable, un projet rendu possible depuis l'acquisition en décembre 2022 par la Ville de Montréal du terrain vacant au coin des rues Coursol et Canning, dans la Petite-Bourgogne, où se trouvait le Negro Community Centre (NCC);

Considérant notre devoir de mémoire, le Mois de l'histoire des Noirs occupant février pour reconnaître et célébrer l'importance des communautés noires à notre collectivité.

Il est proposé par Catherine Houbart et Jonathan Burnham

appuyé par Véronique Fournier, Élise Tanguay et Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

Que le Sud-Ouest reconnaisse l'importance des différentes communautés noires et leur apport à la collectivité;

Que le conseil d'arrondissement convie la population du Sud-Ouest et de Montréal à participer à ce 35<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs dont le thème retenu cette année par la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs est « Élevons nos voix ensemble ».

Que le conseil d'arrondissement invite la population à participer aux activités thématiques proposées dans nos bibliothèques et saisir toutes les opportunités pour favoriser les échanges et les rapprochements interculturels entre citoyen(ne)s de tous âges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

---

## CA26 22 0004

### Motion relative aux Journées de la persévérance scolaire, du 16 au 20 février 2026

Attendu l'importance de travailler à la prévention du décrochage scolaire;

Attendu les efforts considérables déployés par les trois écoles secondaires du Sud-Ouest pour s'attaquer au décrochage scolaire traditionnellement élevé dans notre arrondissement;

Attendu les diverses initiatives du Sud-Ouest vouées à la réussite académique mises en œuvre depuis 2009 notamment : borne Allô prof à la bibliothèque Saint-Charles; obtention de la certification Équi T-É (équilibre travail-études) pour l'Arrondissement; drapeau aux couleurs de la persévérance scolaire flottant au-dessus des édifices municipaux; financement d'initiatives structurantes dans plusieurs écoles et enveloppe budgétaire annuelle de 10 000 \$ dédiée aux 15 écoles primaires et secondaires pour financer une activité permettant de soutenir la persévérance scolaire;

Attendu que, cette année, l'Arrondissement entreprend l'élaboration de son premier Plan climat, dans la continuité du Plan d'action local en transition écologique (PALTÉ) 2021-2025, nous invitons les écoles à nous soumettre des projets à portée écoresponsable ou d'éducation relative à l'environnement qu'ils soient d'ordre culturel, scientifique ou favorisant de saines habitudes de vie, afin de stimuler la participation des jeunes au défi climatique;

Attendu qu'une programmation spéciale d'activités visant à stimuler la persévérance scolaire est offerte dans nos installations (bibliothèques, maison de la culture Marie-Uguay, centre culturel Georges-Vanier);

Attendu que les maisons de jeunes locales et autres partenaires travaillent au quotidien à la réussite de nos jeunes;

Attendu que les élu(e)s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres, à travers les activités proposées par le Réseau réussite Montréal;

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire (JPS) constituent une occasion privilégiée pour souligner collectivement cette nécessité de s'engager auprès de nos jeunes et de les encourager dans leurs efforts vers la réussite.

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Véronique Fournier, Catherine Houbart, Jonathan Burnham et Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

De proclamer les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026, Journées de la persévérance scolaire sous le thème « La persévérance, ça mène loin »;

Que le conseil salue l'engagement indéfectible des partenaires, des équipes-écoles, des conseils d'établissement et des organismes de participation des parents envers la réussite scolaire de nos jeunes;

D'inviter la population à participer avec les jeunes aux diverses activités thématiques et à arborer le ruban vert et blanc, couleurs de la persévérance scolaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au Réseau réussite Montréal qui est partenaire des Journées de la persévérance scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

---

## CA26 22 0005

### Déclaration pour une démocratie saine et respectueuse

Attendu que les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) adoptaient, le 4 décembre 2020, une déclaration d'engagement portant le titre de « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Attendu qu'à la suite de l'adoption de cette déclaration, l'UMQ a lancé une importante campagne portant sur la démocratie et le respect, en amont des élections municipales de 2021;

Attendu que le conseil municipal de Montréal de l'époque a adhéré à cette démarche et s'est engagé à soutenir les élu(e)s municipaux ainsi que l'ensemble des instances de gouvernance, afin de promouvoir la démocratie municipale et de renforcer la confiance envers les institutions démocratiques;

Attendu que la détérioration des échanges des dernières années, autant sur les réseaux sociaux qu'au sein des instances politiques, a poussé plusieurs figures politiques à quitter la vie publique et en a rebuté d'autres à s'y engager;

Attendu qu'en réponse aux nombreux cas de menaces et d'intimidation envers les élu(e)s municipaux, le gouvernement du Québec a également pris des mesures en déposant, en avril 2024, le projet de loi 57;

Attendu que ce projet de loi, adopté en juin 2024 par l'Assemblée nationale, vise à assurer que les élu(e)s municipaux puissent travailler dans un cadre sécuritaire et respectueux, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence, permettant ainsi un fonctionnement plus efficace et harmonieux de la démocratie municipale et des affaires courantes de chaque municipalité;

Attendu que la Ville de Montréal a une Politique de respect de la personne, basée sur la tolérance zéro, et qui s'engage à prendre tous les moyens nécessaires pour offrir un milieu de travail sain, exempt de discrimination, de harcèlement et d'incivilité et où toutes et tous sont traités avec respect, égalité, inclusion et dignité;

Attendu que par leur fonction, les élu(e)s municipaux ont le devoir d'agir de façon exemplaire et de contribuer à maintenir une saine démocratie;

Attendu qu'une société démocratique repose sur des principes de respect mutuel et que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place;

Attendu que le nouveau mandat 2025-2029 et le renouvellement des 19 conseils montréalais offrent l'occasion de remettre de l'avant cette déclaration d'engagement et d'en actualiser la portée;

Attendu que les débats d'idées sont sains et enrichissent la démocratie si ceux-ci sont constructifs et respectueux;

Attendu que les membres du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest ont à cœur une démocratie en santé et que dès leur entrée en poste, ils se sont engagés à renforcer cette culture du respect;

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Catherine Houbart, Élise Tanguay, Jonathan Burnham et Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest réitère l'importance d'avoir une démocratie respectée et respectueuse, autant dans l'enceinte des instances municipales qu'à travers les médias traditionnels et sociaux et dans les interactions entre élu(e)s, administrations et citoyen(ne)s;

Qu'une copie de cette déclaration actualisée soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

---

Il est proposé par le conseiller Jolicoeur, appuyé par la conseillère Houbart, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

---

#### CA26 22 0006

**Accorder un contrat à Déneigement & excavation M. Gauthier inc., pour la location de six appareils lave-trottoirs avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le nettoyage printanier des trottoirs, au montant de 272 352,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21177 – 2 soumissionnaires**

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'accorder à Déneigement & excavation M. Gauthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de six appareils lave-trottoirs avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le nettoyage printanier des trottoirs, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 272 352,78\$ \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 25-21177;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1257062007

---

#### CA26 22 0007

**Exercer la deuxième option de renouvellement d'une durée de douze mois débutant le 4 mars 2026 dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV (CA22 220383) pour des services de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux électriques de divers projets à l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser une dépense additionnelle de 222 361,65 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 708 269,00 \$ à 930 630,65 \$, taxes incluses**

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'exercer la deuxième option de renouvellement d'une durée de douze mois débutant le 4 mars 2026, pour des services de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux électriques de divers projets à l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV (CA22 220383);

D'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 222 361,65 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 708 269,00 \$ à 930 630,65 \$, taxes incluses;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des projets de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1269382001

---

Il est proposé par la conseillère Tanguay, appuyé par le conseiller Burnham, de réunir pour fins d'études les articles 20.03 et 20.04 de l'ordre du jour.

---

**CA26 22 0008**

**Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 187 354 \$ pour l'année 2026 à Prévention Sud-Ouest, dans le cadre d'une prolongation du programme Prévention Montréal - Axe 1 et Axe 2 / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 187 354 \$ pour l'année 2026, à Prévention Sud-Ouest, pour les montants indiqués, dans le cadre d'une prolongation du Programme Prévention Montréal – Axe 1 et Axe 2 :

**Axe 1**

Organisme	Projet	Montant
Prévention Sud-Ouest	Griffintown	7 705 \$

**Axe 2**

Organisme	Projet	Montant
Prévention Sud-Ouest	BUMP - Médiation urbaine	179 649 \$

D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par la ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.03 1265443001

---

**CA26 22 0009**

**Octroyer un soutien financier de 137 983 \$ pour l'année 2026 à Prévention Sud-Ouest, dans le cadre d'actions en sécurité urbaine / Approuver le projet de convention à cet effet**

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier de 137 983 \$ pour l'année 2026 à Prévention Sud-Ouest, dans le cadre d'actions en sécurité urbaine;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.04 1256008002

---

**CA26 22 0010**

**Octroyer un soutien financier de 81 700 \$ pour l'année 2026 à Concertation Ville-Emard et Côte St-Paul, dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée / Approuver le projet de convention à cet effet**

Il est proposé par Nicolas Jolicoeur

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'octroyer un soutien financier de 81 700 \$ à Concertation Ville-Emard et Côte St-Paul afin de poursuivre la « Démarche de RUI - Opération GALT 2026 » dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI);

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1265443002

---

**CA26 22 0011**

**Approuver les modifications à la convention conclue avec Groupe Pro-Vert afin de bonifier l'offre de services pour l'année 2026, dans le cadre du programme de ruelles vertes**

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'approuver les modifications à la convention conclue entre la Ville de Montréal et Groupe Pro-Vert afin de bonifier l'offre de services pour l'année 2026, dans le cadre du programme de ruelles vertes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1265398001

---

**CA26 22 0012**

**Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour les mois de novembre et de décembre 2025**

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Jonathan Burnham

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour les mois de novembre et de décembre 2025, de la liste des bons de commande de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour les périodes comptables de novembre et de décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1250219037

---

**CA26 22 0013**

**Radier des livres de la Ville de Montréal la somme de 97 344,88 \$ en capital et tout solde dû réclamée à Placements Sergakis inc., pour des permis d'occupation temporaire du domaine public / Compte 26-277928-1, exercice 2023 mod 09 et 10 / Imputation : arrondissement du Sud-Ouest**

Il est proposé par Jonathan Burnham

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

D'approuver la radiation des livres de la Ville de Montréal la somme de 97 344,88 \$ en capital et tout solde dû réclamée à Placements Sergakis inc., pour des permis d'occupation temporaire du domaine public, relativement au compte 26-277928-1, pour l'exercice 2023 mod 09 et 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1254361002

---

Il est proposé par la conseillère Houbart, appuyé par le conseiller Jolicoeur, de réunir pour fins d'études les articles 30.03 et 30.04 de l'ordre du jour.

**CA26 22 0014**

**Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux d'aménagement de deux arrêts de bus sur la rue Saint-Patrick, au niveau des intersections des rues Eadie et de l'Église, sur le réseau artériel de l'arrondissement**

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux d'aménagement de deux arrêts de bus sur la rue Saint-Patrick, au niveau des intersections des rues Eadie et de l'Église, sur le réseau artériel de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1269382002

**CA26 22 0015**

**Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2026 / Autoriser une dépense maximale de 2 230 300 \$ à cette fin**

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour la saison 2026, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 2 230 300 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1268505001

---

**CA26 22 0016**

**Approuver une convention de réalisation pour le projet de réaménagement du parc d'Argenson - phase 4, dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec**

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction, sur son territoire, du poste de transformation électrique Saint-Patrick, situé sur la rue Saint-Patrick à l'ouest de l'avenue Atwater;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue en décembre 2016, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 1,104 M \$ et que de ce montant une somme résiduelle de 154 000 \$ n'a pas été utilisée;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest s'engage à utiliser la somme résiduelle dans le but de réaliser la phase 4 du réaménagement du parc d'Argenson, une initiative qui répond à l'un des domaines d'activité admissibles et respecte les conditions générales de réalisation du programme;

Attendu que l'arrondissement du Sud-Ouest s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est proposé par Jonathan Burnham

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention à cet effet avec Hydro-Québec;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement du Sud-Ouest à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de réalisation et tous les autres documents nécessaires pour soumettre le projet de réaménagement du parc d'Argenson - phase 4 au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;

De demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1267683001

---

Il est proposé par la conseillère Tanguay, appuyé par le conseiller Jolicoeur, de réunir pour fins d'études les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

---

**CA26 22 0017**

**Retrait de la contribution financière octroyée, le 25 novembre 2025, à l'organisme Club des anciens combattants à l'âge d'or 3055 inc., au montant de 100 \$, en raison du changement de nom de l'organisme**

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'annuler et de retirer la contribution financière non récurrente de 100 \$ octroyée à Club des anciens combattants à l'âge d'or 3055 inc., le 25 novembre 2025 (CA25 220295).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1261555001

---

**CA26 22 0018**

**Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 850 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement**

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus de 850 \$;

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 850 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

<b>Organismes</b>	<b>Projets</b>	<b>Montants</b>
Comité des loisirs de la Maison Jean-Brillant inc.	Pour le financement de l'organisation des activités de Noël.	100 \$
L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain	Pour financer l'achat de deux billets individuels pour assister au cocktail-bénéfice pour le 40e anniversaire de l'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, du 30 janvier 2026.	250 \$
CRE-Montréal	Pour financer l'achat de deux billets individuels pour assister au 19e Gala du CRE-Montréal, du 29 janvier 2026.	500 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1261555002

---

**CA26 22 0019**

**Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 9 février 2026**

Il est proposé par Jonathan Burnham

appuyé par Nicolas Jolicoeur

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 9 février 2026.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 9 février 2026.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1° et 3° de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 9 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1269838001

---

Il est proposé par la conseillère Tanguay, appuyé par la conseillère Houbart, de réunir pour fins d'études les articles 40.02 et 40.03 de l'ordre du jour.

---

**CA26 22 0020**

**Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'un minimum de 11 unités de stationnement pour vélos, pour le bâtiment situé au 1050, rue d'Hibernia (lot 1 381 165 du cadastre du Québec)**

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 9 décembre 2025;

Considérant que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil d'arrondissement;

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure à l'article 633 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de permettre l'aménagement d'un minimum de 11 unités de stationnement pour vélos, pour le bâtiment situé au 1050, rue d'Hibernia (lot 1 381 165 du cadastre du Québec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1250063005

---

**CA26 22 0021**

**Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 1172, rue Island**

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par PERCH Architecture, déposés et estampillés en date du 13 janvier 2026 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 1172, rue Island, à la condition suivante :

- exiger une garantie financière de 50 000 \$ pour la réalisation pleine et entière du bâtiment et des travaux d'aménagement paysager avec un an d'entretien des aménagements paysagers du projet, avant l'émission du permis de construction. L'Arrondissement pourrait conserver et encaisser la lettre de garantie à titre de pénalité si les conditions ne sont pas respectées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1258504012

---

**CA26 22 0022**

**Renouveler le mandat de deux membres du comité consultatif d'urbanisme, pour une durée de deux ans**

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Catherine Houbart

ET RÉSOLU :

De renouveler le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme suivants, pour un mandat de deux ans, débutant le 10 février 2026 et se terminant le 9 février 2028 :

- M<sup>me</sup> Émilie Julien;
- M. Patrick Ouellet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1250063006

---

**CA26 22 0023**

**Demander au Directeur de l'état civil de désigner Catherine Houbart, conseillère de ville du district de Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown, ainsi que Jonathan Burnham, conseiller d'arrondissement du district de Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown, pour agir à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal**

Il est proposé par Véronique Fournier

appuyé par Élise Tanguay

ET RÉSOLU :

De demander au Directeur de l'état civil de désigner Catherine Houbart, conseillère de ville du district de Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown, ainsi que Jonathan Burnham, conseiller d'arrondissement du district de Saint-Henri-Est-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles-Griffintown, pour agir à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1265650001

---

**Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

70.01

---

À 20 h 55, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la mairesse déclare la séance levée.

---

Véronique Fournier  
Mairesse d'arrondissement

---

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2026.

---

Initiales Daphné Claude